



Paris, le 27 août 2008

## QUELQUES CHIFFRES

Ces résultats sont tirés d'une étude de la CNAM parue en décembre 2007.

Cette étude donne des indications sur la démographie chirurgicale, sur le chiffre d'affaire, sur le montant des suppléments d'honoraires ainsi que le taux de dépassement, c'est-à-dire le rapport entre le montant du dépassement et le tarif opposable.

A partir de ces différentes données, on parvient à tirer quelques indications.

### **Président**

Dr Ph. BREIL  
06 61 72 05 00

### **Secrétaire Général**

Dr H. JOHANET  
06 76 04 97 37

### **Trésorier**

Dr E. HUTIN

Avant toutes choses, il est bon de préciser que sous le terme spécialité chirurgicale, la CNAM englobe toutes les spécialités que nous connaissons.

En ce qui concerne la chirurgie générale, bien évidemment, cet effectif comprend les chirurgiens viscéraux et digestifs qui ne sont identifiés spécialement que depuis 2000 mais également des chirurgiens qui exercent d'autres spécialités, peu d'orthopédistes mais un plus grand nombre d'urologues et de chirurgiens plasticiens.

Toutefois, par commodité et dans l'impossibilité d'identifier spécifiquement les chirurgiens viscéraux, l'ensemble chirurgie générale sera pris tel quel. Ce qui permet de considérer que chirurgie viscérale et digestive et chirurgie générale constitue globalement un échantillon homogène de chirurgiens digestifs et viscéraux.

Il en est tout autrement de la chirurgie orthopédique qui est beaucoup plus regroupée.

## EFFECTIFS

Chirurgie générale, chirurgie viscérale et digestive : pour 2005 : 2543 soit une diminution de 20 % par rapport à 2000 (-652)

Chirurgie orthopédique 1790 soit une augmentation de 17,7 % (+ 270) par rapport à 2000.

Chirurgie générale, viscérale et orthopédique 4333 en 2005 alors que les spécialités chirurgicales dans leur ensemble comptent 5.890 praticiens.

Les chirurgies générale, viscérale et digestive et orthopédique représentent donc 73, 5 % des spécialités chirurgicales.

### HONORAIRES 2005

	Honoraires totaux (K Euro)	Tarif opposable (TO)	Suppléments	Proportion Deps/total	Taux de suppléments
Chir. Générale + Viscérale	531 000	391 000	140 000	26,3 %	35,8 %
Orthopédie	460 000	333 000	127 000	27,6 %	38,2 %
Ensemble	991 000	724 000	267 000	27,0 %	36,8 %
Omnipraticien	7 463 000		357 000		5,0 %

On tire de ce tableau que l'ensemble viscéral + orthopédie représente 1 milliard d'honoraires dont 267 millions de suppléments d'honoraires qui rapportés au 2 milliards totaux de suppléments d'honoraires concernant la totalité des honoraires médicaux en France représentent 13 % des suppléments d'honoraires. Chiffre de 267 millions de suppléments d'honoraires chirurgicaux est à comparer au 357 millions de suppléments d'honoraires des omnipraticiens.

### CONCLUSION

On peut tirer les pourcentages suivants :

Le pourcentage moyen de suppléments d'honoraires est de 37 %, le pourcentage moyen du chiffre d'affaire du au suppléments d'honoraires est de 27 %.

A titre d'exemple, pour une vésicule cotée à 290 Euro, le supplément à 37 % est de 107 Euro. Pour une hernie cotée 214 Euro, le supplément est de 79 Euro, pour un colon coté 559 Euro, le supplément est de 206 Euro

## REVENU MOYEN 2005 PAR CHIRURGIEN

### 1° Chiffre d'affaire

Chirurgie G + Viscérale	$531.000/2543 = 208.800$
Orthopédie	$460.000/1790 = 256.000$
Ensemble chirurgie viscérale + orthopédie	$991.000/4433 = 228.710$

### 2° Frais professionnels

Ils sont évalués entre 55 à 65 % suivant les cas.

### 3° Bénéfices

Ensemble des chirurgiens orthopédiques + viscéraux et digestifs :

- CA tarifs opposables 167.000 KE
- CA Total (TO + suppl.) 228.710 KE

Bénéfice avec 60 % de charges : 91.484 avant impôts et CSG

**4 ° Tarifs horaires** : en comptant qu'en moyenne garde comprise, un chirurgien effectue 80 h par semaine, cela équivaut à 3.200 h annuelles sur 10 mois.

En divisant le chiffre d'affaire annuel de 228.710 Euro par 3.200, on obtient un taux de rémunération horaire de 71, 25 Euro brut, soit avec 60 % de charge 28, 4 Euro, je vous laisse faire le calcul qui serait de calculer les revenus en travaillant 35 H sans frais professionnels !

Si l'on étudie les tarifs horaires des autres artisans qui apparaissent dans une étude de « l'ARC bien gérer »

Electricien 37 Euro de l'heure TTC

Plombier 45 Euro de l'heure TTC

Chauffagiste 50 Euro de l'heure TTC

Ascensoriste 68 à 88 Euro de l'heure TTC

Carrossier 70 de l'heure TTC en sachant que l'ensemble de ces professions facturent une prise en charge qui est de 40 à 50 Euro par intervention.

En ce qui concerne des professions plus comparables à la notre, les honoraires des avocats se situent sur le site des barreaux entre 100 et 800 Euro de l'heure hors taxe.

Les grands cabinets situés à Paris facturent en moyenne l'heure 350 Euro hors taxe, soit 425 Euro TTC.

Quant aux pilotes de ligne, le calcul d'une heure travaillée est évalué à 850 Euro.

Pour mémoire (sources, valeurs actuelles n° 3727 du 2 au 8 mai 2008, page 34), le prix de la baguette de pain passée de l'indice 100 en 1990 à l'indice 157, en 2007, le SMIC dans la même période est passé de 100 à 177.

Le chiffre d'affaire moyen des boulangers en France est de 280.000 Euro annuel.

**TAUX D'ACTES REALISES EN TARIF OPPOSABLE PAR LES MEDECINS EN  
SECTEUR 2**

